

# SYNDICAT GENERAL

## Des Travailleurs Portuaires

### Du Port du Havre

[www.cgt-gpmh.com](http://www.cgt-gpmh.com)

Le 13 juillet 2018

## PREAVIS DE GREVE RECONDUCTIBLE

### « LA SPECIALE BRUGER »

Camarades,

Le 29 juin dernier, nous déposons un préavis de grève auprès de la direction générale concernant la convocation de deux camarades dockers au tribunal le 6 juillet 2018, en annonçant un arrêt de travail de 13h à 20h en solidarité.

Concernant cet arrêt de travail, nous avons averti par mail le 2 juillet à 15h, les différents responsables du service EQP ainsi que le directeur d'exploitation F.BRUGER, que cet arrêt de travail ne donnerait lieu à aucune dérogation notamment en ce qui concerne le ferry !

Le 3 juillet, la direction nous a fait la demande d'accepter l'escale du ferry sans passerelle de 13h à 20h, ce que nous avons immédiatement refusé compte notamment du problème de sécurité que cela pouvait engendrer (mail du syndicat, copie F.BRUGER, 3 juillet 15h22) et nous avons lourdement insisté pour que la direction prévienne Brittany ferries, de notre incapacité à le traiter ! Le soir même, j'ai reçu plusieurs appels de F.BRUGER me demandant une nouvelle fois cette dérogation, qui bien évidemment ne lui a pas été donné, et j'ai encore une fois réitérer l'urgence de prévenir la compagnie, pour qu'elle puisse prendre toutes les dispositions nécessaires.

Le 5 juillet, faute d'avoir pris les mesures nécessaires, F.BRUGER a tenté de jouer la division entre le syndicat dockers et nous (en prétextant que nous étions opposés pour cette escale) puis a validé, **avec la complicité du commandant de port** auprès de Brittany ferries, l'escale du ferry du vendredi (mail du responsable d'exploitation de la compagnie du 5 juillet 15h47, confirmant après accord son escale et son besoin de passerelle et donc de personnels) !!

Ce qui suivit fut assez court, notamment en terme d'échange avec ce directeur incompetent à traiter le moindre problème, et il aura fallut menacer d'un élargissement du mouvement du vendredi pour que Brittany finisse par annuler son escale.

Camarades, si nous pensions avoir fait le tour de ce « pseudo » directeur à l'incompétence légendaire, nous n'avions pas encore assisté à tant de mascarades et de pirouettes pour tenter d'éviter d'annoncer à la compagnie maritime, les choses clairement !

Ainsi, tant sur le fait qu'il ai voulu jouer la division avec les dockers que sur celui de nous prendre autant pour des cons, et pour qu'il comprenne bien que cet agissement est le dernier que nous laisserons passer, nous déposons par la présente, **un préavis de grève reconductible, à compter du 19 juillet 2018, pour des actions pouvant aller d'une (1) minute à vingt quatre (24) heures, si une escale (ferry ou paquebot) était assurée sans passerelle, gérée et posée par nos services internes.**

A bon entendre pour lui et le commandant de port.....

Ce tract tient lieu de préavis, pour info et affichage

Le secrétaire général  
L.DELAPORTE

